

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00*

Présents : MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, STARCK Régis et HUMM Kévin
MMES FIMBEL Katia, SUTTER Anne-Catherine, WAFFLARD Stéphanie et GOEPFERT Marie-Line

Absents excusés : CHEVAL Guy, LUDWIG Claude, BAUMLE Myriam, SIMON Olivier, JURET Josiane et CARL Christelle

Absents non excusés : /

Procurations :

- M. Simon à Mme Fimbel
- Mme Carl à M. Starck
- Mme Baumlé à Mme Wafflard

Secrétaire de séance : Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 04/04/2025
2. Périscolaire
3. Bâtiment superette
4. Crédit relais
5. Rythme scolaire
6. Questions financières
7. Compte-rendu des commissions
8. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que les procurations données.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04/04/2025

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

POINT 2 – PERISCOLAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal s'être entretenu avec le Maire de Michelbach-le-Haut au sujet des frais du périscolaire. Ce dernier nous annonce un supplément de 35 000 € à payer par rapport au montant

de l'année précédente, à savoir 39 000 €, soit un total de 74 000 €. M. Wogelsinger a également dit qu'il viendrait, accompagné de sa secrétaire en mairie pour nous expliquer en détail cette augmentation.

Ne voyant personne arrivé, nous avons pris la décision de les convier en mairie d'Attenschwiller. Lors de ce rendez-vous, ils ont présenté la délégation avec le prestataire « La Clé » pour laquelle notre commune n'a jamais été consulté, alors qu'en amont une convention entre nos 2 communes a été signée qui stipule *« Toutefois, dans un souci de concertation et de partenariat, la commune d'Attenschwiller sera associée à la vie et à l'évolution de la convention de délégation du service public (tarifs, recrutement du personnel...) »*.

Jusqu'à présente nous n'avons été associés à aucune réunion, mais mis devant le fait accompli.

M. le Maire et sa 1^{ère} Adjointe ont à plusieurs reprises demandés au Maire de Michelbach-le-Haut quel sera l'augmentation qui nous sera imputée depuis que « La Clé » gère le périscolaire. Dans un premier temps, la réponse était vague, et ensuite on nous a dit que l'augmentation sera minime.

Lors d'une permanence du lundi soir le Maire et ses adjoints ont fait un point sur ce montant qui est conséquent, et non budgétisé.

Le secrétariat a contacté cette association afin de faire un point général. Il s'est avéré qu'une convention a bien été signée entre Michelbach-le-Haut et La Clé, contrairement à ce que M. Wogelsinger a dit au Maire lors d'un autre entretien téléphonique.

Cette convention a été signée en 2023 avec un engagement de 4 ans sur une base de 93 000 € de frais.

M. le Maire estime que cette tromperie envers notre commune est anormale de la part d'un collègue maire avec lequel nous sommes en partenariat pour le RPI et CPI.

Nous avons également été informé par la commune voisine que l'association La Clé s'est trompée en surfacturant 25 000 € dans son décompte. Ce décompte ne pouvant être rectifié, le montant surfacturé viendra en déduction l'année prochaine.

Mme Wafflard s'interroge sur cette augmentation de 35 000 € et souhaite savoir si elle concerne une année ou alors depuis l'engagement de 2023. Il lui est précisé que ce montant concerne uniquement l'année 2024.

M. le Maire poursuit en faisant lecture de la délibération du 06/03/2020 pour laquelle nous avons voté à l'unanimité *« que les frais sont répartis en fonction du nombre d'enfants utilisateurs du service et de leur domicile. Dans la plupart des cas une répartition 60 % pour Attenschwiller et 40 % pour Michelbach-le-Haut »*. Cette même délibération a été actée par Michelbach-le-Haut en date du 10/02/2020.

Il s'avère aujourd'hui que pour 2023, les 60 – 40 % ont été appliqués alors que le nombre d'élève était identique pour chaque commune. Nous avons donc payé à tort environ 7 000 €. Une régularisation a été demandée, mais aucune suite pour le moment.

M. le Maire rappelle que lors de la création de ce périscolaire Attenschwiller a participé à hauteur de 50 000 € pour l'investissement à fond perdu.

Nous avons également demandé à l'association La Clé de nous transmettre les tranches de paiement. 37 enfants sur 70 sont indexés sur la tranche la plus haute, à savoir un revenu annuel de plus de 10 000 €. Il précise également que certains foyers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Lors d'un autre échange entre les Maires des deux communes, M. Wogelsinger a déclaré que si Attenschwiller n'est pas satisfait de ces pratiques, nous n'avons qu'à mettre en place et gérer nous-même un périscolaire.

Autre précision : Michelbach-le-Haut nous refacture un loyer à hauteur de 8 400 € par an pour le lieu d'accueil. M. Moser ajoute que le périscolaire accueille également des enfants ne résidant dans aucune des 2 communes. Il s'agit d'enfants ayant une dérogation et qui bénéficient du même tarif que les internes. Là également nous participons financièrement. M. Allemann suggère que dans un 1^{er} temps nous réfléchissions ensemble à hauteur de quel montant notre commune est prête à continuer de participer financièrement.

M. le Maire indique s'être interrogé sur les différentes possibilités qui s'offrent à nous si une bonne entente ne se rétablit pas entre nos deux communes. Il s'est renseigné auprès d'un architecte. La construction d'un périscolaire sur notre commune s'élèverait entre 600 000 et 900 000 € pour une trentaine d'enfants. Il s'est

rapproché auprès d'autres communes aux alentours qui ont mis en place une cantine. Pour une cantine, il n'y a pas de conditions et de diplômes spécifiques pour le personnel encadrant. Il faut compter un adulte pour 14 enfants. La masse salariale est de ce fait également réduite. On pourrait envisager d'accueillir les enfants à la salle polyvalente. Une simulation financière pour la mise en place d'une cantine a été étudiée par le Maire. Il en ressort que les frais à la charge de la commune s'élèveraient à 20 800 € par ans. Pour les parents, le reste à charge après les déductions telles que le crédit d'impôt serait de 880 € pour 4 jours de présence par année scolaire. Le transport de ces enfants vers cette potentielle cantine pourrait se faire en bus. Ou éventuellement il faudrait se renseigner auprès de SLA s'il existe une autre possibilité, ou bien même en achetant un véhicule.

Le seul investissement à réaliser est l'achat de tables et de chaises pour un montant de 4.000 € qui passe à 14.000 € s'il y avait lieu d'investir dans un véhicule.

Concernant la gestion administrative et la facturation, le secrétariat pourra s'en charger.

M. Allemann ajoute que pour l'année 2025 le montant à payer sera de 35 500 € et de 48500 € pour 2026, date de fin du contrat. A ça se rajoute bien entendu tous les autres frais (loyer, eau, électricité, etc...).

M. le Maire précise que pour dénoncer ce contrat nous devons faire les démarches un an avant. D'autre part, la convention actuelle n'est plus à jour. Une nouvelle convention a été demandée à Michelbach-le-Haut. Nous n'avons rien reçu à ce jour.

M. le Maire demande l'avis aux membres présents concernant toutes ces déclarations. L'ensemble des membres présents souhaite ne pas continuer à travailler avec Michelbach-le-Haut dans ces conditions. M. Humm demande quels sont les autres domaines où nous travaillons en collaboration avec Michelbach-le-Haut. Il lui est indiqué qu'il y a donc le périscolaire, le RPI (école), le CPI (pompiers), ainsi que les bennes derrière la salle polyvalente. Mme Fimbel prend la parole et estime que travailler dans ces conditions, à savoir un manque total de confiance avec Michelbach-le-Haut est compliqué.

Pour conclure, M. le Maire indique que travailler dans ce contexte est nocif pour tout le monde s'il n'y a aucune transparence sur l'ensemble des démarches.

M. Moser pense qu'il serait pertinent de délibérer lors de la prochaine réunion sur la continuité de notre commune à poursuivre ou non la collaboration avec Michelbach-le-Haut. Nous allons attendre la transmission de la convention pour lecture des éléments validés, et que nous allons faire le nécessaire pour obtenir le remboursement du montant payé à tort. M. Starck pense qu'il serait approprié de convoquer les parents concernés pour leur expliquer la situation actuelle et les solutions que la commune peut proposer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Ajourne ce point relatif au périscolaire

Approuve que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour délibérer

POINT 3 -BÂTIMENT SUPERETTE

M. le Maire rappelle au conseil que la commune avait investie 500.000 € pour la construction de la supérette. Nous avons perçu une subvention de 200.000 €. Ce bien ne pouvait pas être vendu avant 10 ans à partir de sa construction car les subventions auraient dû être reversées. A ce jour la commune est propriétaire de ce bâtiment et des terrains accolés à celui-ci (plan diffusé aux membres du conseil) d'une surface totale d'environ 25 ares. M. le Maire s'interroge si ce bâtiment aura vocation à être à nouveau une supérette. Après plusieurs analyses de la situation, il ne pense pas que ce type d'activité reprendra car cela n'est pas un projet viable. En revanche, au fil du temps ce bâtiment sera sujet à des travaux. A ce jour, le local est loué à une entreprise « Start Cuisine ». M. le Maire propose au conseil de faire établir dans un premier temps une estimation de ce bien par un agent immobilier pour savoir ce qu'il vaut sur le marché économique en vue de sa potentielle vente. Il propose de détacher 15 ares qui resteront propriété de la commune. Des échanges s'effectuent entre les membres présents. M. Allemann précise que tous les mois nous percevons un loyer mensuel de 1.300 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve de mandater un agent immobilier pour effectuer une estimation du bâtiment « Supérette » rue des Erables
Approuve de détacher 15 ares en tant que réserve foncière
Charge le Maire de régler toutes les modalités nécessaires

POINT 4 – CREDIT RELAIS

M. le Maire indique que l'ensemble des travaux de sécurité des rues qui sont en cours coûtent environ 500.000 € TTC qui vont devoir être financés lors de leurs achèvement. Il a fait un prévisionnel de la situation financière de la commune. Il précise que nous avons obtenu le montant de la FCTVA à hauteur de 140.000 €. Il indique que nous sommes toujours dans l'attente du versement validé de la subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 55.000 € et que nous allons percevoir un montant total 450.000 € au titre des subventions demandées et validées pour l'ensemble des travaux faits. Les factures de l'ensemble des entreprises qui exécutent les travaux vont devoir être honorées. Le budget de la commune permet le paiement des montants dus mais afin de faire face à de potentiels imprévus jusqu'au versement des subventions, il est proposé de contracter un crédit relais. M. le Maire expose les 2 offres réceptionnées de la part des établissements bancaires interrogés :

Banques	Montant (€)	Taux (%)	Durée (mois)
Banque Populaire	450.000	3,20	27
Crédit Mutuel	450.000	3,20	24

Les 2 établissements bancaires proposent le même taux. Il précise qu'à ce jour nous avons déjà un prêt contracté auprès de la Banque Populaire qui, à l'époque nous avait fait bénéficier d'un taux très favorable. M. Moser ajoute que la durée est de 3 mois supplémentaire pour le compte de cet établissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve de contracter un crédit relais d'un montant de 450.000 € au taux de 3,20 %
Approuve l'offre proposé par la Banque Populaire
Charge le Maire de régler toutes les modalités nécessaires

POINT 5 – RYTHME SCOLAIRE

M. le Maire indique que la commune a été relancée par l'Académie de Strasbourg quant au rythme scolaire. Il indique qu'une délibération en date du 14/01/2022 avait été validée pour une durée de 3 ans des horaires scolaires qui sont :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h pour Michelbach-le-Haut
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 11h35 et de 13h35 à 16h05 pour Attenschwiller

Il y a lieu de délibérer si ces horaires sont maintenues ou modifiées.

Il est précisé que lors du conseil d'école du 11/03/2025, il a été indiqué qu'une petite marge est laissée aux élèves de petite section qui en auraient encore besoin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le maintien de ce rythme scolaire
Charge le Maire de régler toutes les modalités nécessaires

POINT 6 –QUESTIONS FINANCIERES

6.1 : Subventions annuelles associations locales

M. le Maire expose le montant des subventions octroyées pour l'année 2024 par délibération de la séance du 10/04/2024 et les propositions pour l'année 2025. Il propose d'augmenter le montant versé. Il précise qu'une association locale dénommée « Olympe » s'est déclarée en mairie et nous a fourni l'ensemble des documents nécessaires pour justifier de son siège social dans la commune.

ASSOCIATIONS LOCALES	2024	PROPOSITION 2025
Amical Sapeurs-Pompiers	600 €	700 €
Société de Musique Liberté	600 €	700 €
Société des Arboriculteurs	600 €	700 €
Société des Aviculteurs	600 €	700 €
Association Sportive de Basket	600 €	700 €
Dry Ratzer	600 €	700 €
Chorale Liederkrantz	600 €	700 €
Chorale Sainte-Cécile	600 €	700 €
Vélo Club Union Cycliste	600 €	700 €
Association Zuckerpflimle Bandi	600 €	700 €
JBS Brasseurs	600 €	700 €
UniSons	600 €	700 €
Fashtaklika	600 €	700 €
V3F (Badminton)	600 €	700 €
Olympe	0 €	700 €

M. le Maire précise que chaque année les associations locales contribuent à l'achat d'une gerbe du 11 novembre, un montant de 10 € est déduit de chaque subvention versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2025 soit 690 €/association locale.

6.2 : Subvention annuelles associations extérieures

M. le Maire expose le montant des subventions octroyées pour l'année 2024 par délibération de la séance du 10/04/2024 et les propositions pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2024	PROPOSITION 2025
APALIB	746 €	752 €
APAMAD	404 €	408 €
RESTO DU CŒUR	300 €	300 €
AFAPEI	120 €	120 €
UFDSB	100 €	100 €
UDSP	480 €	460 €
CHIEN GUIDE DE L'EST	60 €	60 €
AMIS DES LANDES	60 €	60 €
ASSOCIATION SEPIA	60 €	60 €
AMIS DE LUPPACH	60 €	60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2025
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

6.3 : Chicanes rue de Hésingue

M. le Maire rappelle les travaux actuels de la mise en place des écluses. Il indique que nous avons obtenu de la part du Département une subvention de 200.000 € et ce même montant de la part de l'Agglo Basel pour la réalisation de ce projet. Nous avons été informés il y a peu que nous allons percevoir de la CEA 18.000 € et que nous avons pour l'année prochaine une enveloppe de 100.000 €. Il s'est rendu rue de Hésingue avec le représentant du service routier. Le projet serait d'enlever les plateaux en place et d'installer des écluses. La sortie de la rue Wilson qui est large serait un peu réduite. L'entreprise TP3F nous a transmis un devis pour ces travaux d'un montant de 57.058 € HT soit 68.469,60 € TTC. Nous avons interrogé l'Agglo Basel si une subvention peut être perçue. Nous avons obtenu une réponse positive qui finance à hauteur de 50 %. Ces travaux seront réalisés dans la foulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les travaux rue de Hésingue dans le cadre de la sécurité des rues (création de chicanes)
Approuve le devis de l'entreprise TP3F pour un montant de 57.058 € HT soit 68.469.60 € TTC
Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de subvention
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

6.4 : Aire de jeux école

M. le Maire donne la parole à M. Allemann qui indique que les travaux de l'aire de jeux ont débuté. Il fait part de la réception du devis de l'entreprise Wiedmer pour l'aménagement d'un montant de 29.980 € HT soit 35.976 € TTC. Il précise que cette entreprise est déjà chargée d'établir la clôture de ce lieu. Il présente un autre devis, celui de l'entreprise Muller Paysage qui concerne les arbres et les zones de gazon pour un montant de 4.800 € HT soit 5.760 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 29.980 € HT soit 35.976 € TTC.

Approuve le devis de l'entreprise Muller Paysage pour un montant de 4.800 € HT soit 5.760 € TTC
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 7 –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée ce jour.

POINT 8 –DIVERS

8.1 : Commission des bâtiments

M. Allemann indique que la commission des bâtiments s'est réunie ce jour ayant pour thème l'aire de jeux à côté de l'école. Un point a été fait sur l'avancée du projet. A l'appui d'un plan, le positionnement des agrès qui sera mis en place a été défini. Tout ce qui concerne le luminaire sera présenté lors d'une prochaine séance. Il est précisé que nous avons obligation de mettre en place une borne de recharge électrique car la loi dit que cela doit être prévu pour tout endroit ayant minimum 20 places de parking. De plus, l'éclairage de la fontaine va être mis en place sous peu dès que les raisons climatiques le permettent. Il s'agit d'un éclairage autour de celle-ci pour la mettre en valeur. Les agents techniques vont imperméabiliser l'intérieur car il y a des fuites.

8.2 : Déchets verts

M. Humm interroge le conseil quant aux déchets verts à savoir si nous avons été informés d'un quelconque changement à venir quant à sa gestion car il était envisagé que SLA fermerait ce lieu. M. le Maire indique qu'à ce jour rien n'a été décidé. M. Moser ajoute que cet endroit pose problème car régulièrement il est engorgé jusqu'à la route. Il rappelle que ce site dépend de la compétence de SLA qui se déplace très rarement pour régler la situation et que très souvent nos agents techniques sont sollicités. M. Humm demande également qui est le représentant des déchets qui se rend aux différentes commissions. Il s'agit de M. Latscha, Maire de Héisingue qui s'était rendu sur les lieux pour prendre connaissance de l'endroit et analyser ce qui est possible de faire.

8.3 : Intramuros

M. Moser informe le conseil qu'il a assisté ce jour à une formation concernant l'application Intramuros que propose SLA et qui permet de générer et diffuser toutes les informations concernant la commune. La création d'une application propre à Attenschwiller est trop onéreuse. Celle-ci permettra également aux associations, l'école, les pompiers... de diffuser. La génération d'un flash code va être fait et mis à disposition de tous ceux qui veulent obtenir l'application qui permet aussi de prendre connaissance de ce qu'il se passe dans l'intercommunalité.

8.4 : Portique salle polyvalente

M. le Maire indique que le portique à la salle polyvalente a été très efficace car il y a environ 14 jours plusieurs caravanes des gens du voyage voulaient s'y installer mais en vain.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 27 juin 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h40.

